

Extrait du registre des délibérations

Le 29 mars 2022 à 20h30,

Le conseil municipal d'Isigny-sur-Mer, légalement convoqué, a été appelé à siéger à la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sous la présidence de M. Henri LECHIEN.

Date de convocation : 23 mars 2022.

2022/19 – FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 : PRÉSENTATION DU ROB.

Le conseil municipal,

→ PREND ACTE :

- ◆ de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022, annexé à la présente délibération,
- ◆ de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 organisé en son sein.

2022/20 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD-R ANNÉE 2022 : SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ AUTORISE le maire à engager la dépense pour les travaux de sécurisation des établissements scolaires de la commune consistant en la mise en place de barrières type « PAGODE » éligible au FIPD-R 2022 au titre du programme S ;

Coût prévisionnel des travaux : 22 935 € HT

- Achat de 60 barrières « PAGODE » : 17 200 € HT
- Travaux enrobé : 5 735 € HT

Financement :

- FIPD-R : Taux 50%
- Fonds propres : Taux 50%

→ PRÉCISE que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2022 ;

→ AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention au titre au titre du FIPD-R année 2022 à hauteur du maximum prévu par les textes :

→ DONNE POUVOIR ET AUTORISE le maire à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Vote : Unanimité.

2022/21 – COMMANDE PUBLIQUE : RÉHABILITATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DES LES OUBEAUX – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ APPROUVE le principe de réalisation des travaux de réhabilitation de la salle multi activités de Les Oubeaux ;

➔ **AUTORISE** le maire à lancer la consultation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon la procédure d'appel d'offres.

➔ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents et marchés et effectuer toutes démarches

➔ **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2022 ;

Vote : 24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

2022/22 – RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS COMPLET.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **ACCEPTÉ** la création, à compter du 1^{er} mai 2022, du poste suivant :

FILÈRE ADMINISTRATIVE : 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

➔ **ACCEPTÉ** la modification du tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} mai 2022, telle que ci-dessous proposée :

FILÈRE ADMINISTRATIVE :

Cadre d'Emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif Territorial :

- ancien effectif pourvu : 1 (1 à raison de 10/35^{ème}).
- nouvel effectif pourvu : 2 (1 temps complet, 1 à raison de 10/35^{ème}).

Vote : Unanimité.

2022/23 – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE DEUX POSTES EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** de créer les emplois suivants :

Contractuels en accroissement temporaire d'activité : Art 3-1				
	TYPE DE CONTRAT	EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	NBRE EMPLOI
①	CDD	Adjoint Administratif	Temps non complet	1 emploi (1 agent affecté aux services administratifs).
Contractuels en besoins saisonniers d'activité : Art 3-2				
②	CDD	Adjoint Technique	Temps complet	1 emploi (1 agent affecté au service environnement).

➔ **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades d'adjoint administratif et adjoint technique territoriaux

➔ **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Vote : Unanimité.